

# Décrypter les comptes de son entreprise

**Public :** membres du comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel

## Objectifs de la formation

- Comprendre **les documents comptables** et les diverses informations économiques communiquées au CE/CSE
- Appréhender **la situation économique et financière de l'entreprise**, en suivre l'évolution et s'interroger sur ses perspectives
- Exercer efficacement son **rôle dans le cadre de la consultation** sur la situation économique et financière de l'entreprise
- Améliorer la **pertinence des questions et des interpellations** formulées à l'employeur

## Approche pédagogique

- Cas pratiques sur la base des documents comptables de votre entreprise
- Formation opérationnelle animée par un spécialiste de l'analyse économique et financière

## Programme

### Les prérogatives économiques du CE/CSE : quels enjeux ?

- Les informations-consultations obligatoires annuelles
- La remise d'avis dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise

### Comprendre les grands principes et les usages de la comptabilité

- Les principes comptables
- Les usages de la comptabilité et ses limites
- Le calendrier comptable

### Première approche du rapport annuel

- Le bilan : la représentation du patrimoine de votre entreprise
- Le compte de résultat : une vision simplifiée des opérations de l'exercice
- Le rapport de gestion et les annexes : une grille de lecture de vos états financiers

### Présentation des points clés d'une analyse financière

- Les principes généraux d'une analyse financière
- Les soldes intermédiaires de gestion
- Le suivi de la trésorerie
- Quelques ratios incontournables pour comprendre la situation de votre entreprise

**Conditions d'inscription en interentreprises :** Durée : 2 jours / Date et lieu : à définir / Tarif : 1017 € nets par participant. Cette formation peut également s'organiser en **intraentreprise**, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos besoins.

*La loi du 28 octobre 1982 reconnaît aux membres titulaires  
du comité d'entreprise le droit à une formation économique*